

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

MINISTÈRE DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Coordination et rédaction
Direction des politiques, de la planification et de la veille
Direction générale des politiques et de la performance
Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web www.quebec.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90469-4 (PDF)

Table des matières

Introduction	6
Actions ministérielles 2021-2022	7
Tableau synoptique.....	14

Message de la ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2021-2022 (PADD 2021-2022) du ministère de l'Enseignement supérieur, plan qui se veut le point d'ancrage du développement durable dans l'organisation. Ce plan traduit la volonté du Ministère d'assurer l'adéquation des actions découlant de sa mission, de ses mandats et de ses responsabilités avec les principes de développement durable.

Le développement durable nous invite à changer notre manière d'habiter le monde. Pour ce faire, les mentalités doivent évoluer et l'enseignement supérieur a un rôle central à jouer dans cette transformation collective au Québec. S'il est une période marquante dans la vie des jeunes adultes, c'est bien leur passage dans nos collèges et nos universités. C'est donc le devoir du gouvernement de fournir aux étudiantes et aux étudiants les meilleures conditions possibles pour favoriser les apprentissages qui leur permettront d'affronter les défis des prochaines décennies.

Il faut préparer les leaders de demain à faire face à ces défis, ce qui signifie aujourd'hui de renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi dans les filières vertes. Les établissements d'enseignement supérieur étant présents partout au Québec, ils constituent des pôles régionaux tant pour la formation professionnelle que pour le transfert technologique. Ils permettent ainsi de faire du développement durable une occasion économique et culturelle de fonder une nouvelle relation avec le vaste territoire du Québec, notamment avec le Grand Nord, où les impacts du réchauffement climatique se feront particulièrement sentir.

Message du sous-ministre

Je suis heureux de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2021-2022 (PADD 2021-2022) du ministère de l'Enseignement supérieur. Le développement durable fait partie des principes d'action et de gouvernance mis de l'avant dans le plan stratégique du Ministère, avec l'analyse différenciée selon les sexes et le partenariat.

Le premier plan d'action de développement durable du Ministère s'inscrit dans la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020), celle-ci ayant été prolongée par décret jusqu'au 31 mars 2022 dans le contexte de la crise sanitaire causée par la COVID-19. Il constitue donc une pierre d'assise pour l'avenir.

Ce plan met l'accent sur l'exemplarité de l'État en matière de développement durable, notamment en réponse au rapport du commissaire au développement durable de juin 2020. En effet, celui-ci recommandait aux ministères et aux organismes gouvernementaux d'assurer une meilleure intégration des 16 principes de développement durable dans leurs actions. En mettant en place un comité ministériel de développement durable et un processus organisationnel de prise en compte de ces principes, le Ministère s'engage à suivre cette recommandation.

Avec ce PADD 2021-2022, nous entendons placer notre ministère sur une bonne voie en ce qui a trait au développement durable et préparer le terrain en vue de notre prochain PADD 2022-2027, qui saura répondre aux ambitions québécoises pour une transition vers une économie verte et durable.

Introduction

Le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après « le Ministère ») a été créé le 22 juin 2020 par la nomination de M^{me} Danielle McCann à titre de ministre de l'Enseignement supérieur. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), tous les ministères doivent produire et mettre en œuvre un plan d'action de développement durable afin de détailler les efforts à accomplir pour répondre à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). De plus, dans son Plan stratégique 2021-2023, le Ministère reconnaît le développement durable comme un de ses principes d'action et de gouvernance.

À ce jour, deux stratégies, la SGDD 2008-2013 et la SGDD 2015-2020, ont été produites par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19, cette dernière stratégie a été prolongée jusqu'au 31 mars 2022.

Le présent PADD couvre par conséquent la période 2021-2022. Il prend appui sur la SGDD 2015-2020 et porte plus précisément sur les thèmes prioritaires suivants : la gestion des matières résiduelles ainsi que la prise en compte du développement durable tant dans les programmes de soutien financier que dans les actions ministérielles.

Actions ministérielles 2021-2022

Le Ministère reconnaît que la période qui suit sa création est l'occasion de mettre en place de nouveaux mécanismes afin de réaliser les objectifs de la SGDD 2015-2020, prolongée jusqu'en 2022. Les actions détaillées dans le présent plan ont été élaborées pour répondre à cette volonté ainsi qu'aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. Le Ministère les a sélectionnées en accordant la priorité aux orientations 1 et 2 de la SGDD 2015-2020 :



Orientation 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



Orientation 2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Dans l'optique de soutenir ces orientations et leurs objectifs ultérieurs, le Ministère propose quatre actions. Ces actions comprennent la formation du personnel sur les pratiques de gestion écoresponsable des matières résiduelles, le renforcement des processus assurant la prise en compte des principes de développement durable dans les actions ministérielles, un suivi sur les meilleures pratiques en matière de développement durable à l'échelle nationale et internationale ainsi que l'établissement d'un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les programmes de soutien financier.

Le présent plan d'action met également en valeur deux actions du Ministère qui viennent répondre aux orientations 4 et 5 de la SGDD 2015-2020.

La première action, issue du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, s'inscrit dans l'orientation suivante :




Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques


La seconde action provient du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 et contribue à l'orientation suivante :



Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population

Stratégie gouvernementale 2015-2020		
Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	
Activité incontournable 1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par l'objectif 1.1.	


Action ministérielle 2021-2022	
1	<p>Informé, sensibiliser et éduquer le personnel à propos de la gestion responsable des matières résiduelles au sein du Ministère</p> <p>Le Ministère reconnaît que le retour au bureau durant l'année 2021-2022 est l'occasion de renforcer les pratiques de gestion écoresponsables. Pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) seront offertes à ce sujet.</p> <p>Ces activités seront proposées en trois formats : de courtes séances d'information sur les installations disponibles, des affiches de sensibilisation sur les lieux de travail et sur l'intranet ainsi que des webinaires éducatifs sur les enjeux plus larges reliés à la gestion des matières résiduelles. Elles serviront à diffuser et à faire connaître les politiques, les pratiques et les outils existants dans le but d'informer, de sensibiliser et d'éduquer le personnel du Ministère.</p>
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Efficacité économique • Accès au savoir • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Production et consommation responsables
Indicateur	1.1 Taux du personnel rejoint par les activités d'information, sensibilisation et d'éducation (ISE) mises à leur disposition
Cible	1.1 25 % du personnel rejoint par au moins une activité d'ISE d'ici le 31 mars 2022

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Objectif 1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
Activité incontournable 2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2.


Action ministérielle 2021-2022	
2	Établir un processus organisationnel assurant une prise en compte tangible des principes de développement durable
<p>Comme le prévoit l'article 6 de la <i>Loi sur le développement durable</i>, l'Administration doit prendre en compte les 16 principes de développement durable dans l'élaboration de ses actions*. Le Ministère mettra donc en place un processus organisationnel assurant la prise en compte de ces principes en amont et en aval des actions. Ce processus comprendra la formation du personnel, la mise en place d'une règle de gestion accompagnée d'outils sur la prise en compte des principes de développement durable et une démarche d'accompagnement en développement durable pour les actions majeures**.</p>	
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des 16 principes
Indicateurs	<p>2.1 Établissement d'une règle de gestion pour la prise en compte des principes de développement durable</p> <p>2.2 Taux du personnel formé à la prise en compte des principes de développement durable</p> <p>2.3 Taux d'actions ministérielles majeures ayant fait l'objet d'un accompagnement en développement durable</p>
Cibles	<p>2.1 Règle de gestion établie</p> <p>2.2 15 % du personnel formé</p> <p>2.3 75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées</p>

* Une action peut prendre la forme d'un plan, d'une planification, d'une stratégie, d'une directive, d'une loi, d'une politique, d'une réglementation ou toute autre forme.


** Les actions majeures englobent la présentation d'un mémoire au Conseil des ministres et les programmes normés qui passent par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Objectif 1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique


Action ministérielle 2021-2022	
3 Suivre les meilleures pratiques en matière de développement durable	
<p>Afin de se tenir au courant des innovations et des meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale, le Ministère participera à des colloques et à des conférences qui traitent du développement durable dans l'enseignement supérieur.</p> <p>De plus, il assurera un suivi des activités et des avancées en matière de développement durable en établissant un processus de veille.</p>	
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et engagement • Accès au savoir • Partenariat et coopération intergouvernementale
Indicateurs	<p>3.1 Nombre de conférences et de colloques auxquels participe le Ministère</p> <p>3.2 Établissement d'un processus de veille continue visant les thèmes prioritaires pour le Ministère</p>
Cibles	<p>3.1 3 participations à des conférences et des colloques</p> <p>3.2 Processus de veille continue établi</p>

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Objectif 2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Action ministérielle 2021-2022	
4	Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier
<p>Le soutien financier durable constitue un levier d'action gouvernemental fort permettant de favoriser la transition vers une économie verte et responsable. Le Ministère mettra ainsi en place un processus organisationnel afin d'évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans ses programmes de soutien financier.</p>	
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Efficacité économique • Prévention • Précaution • Pollueur payeur
Indicateur	4.1 Établissement du processus organisationnel
Cible	4.1 Processus organisationnel établi

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Objectif 4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Action ministérielle 2021-2022	
5 Analyser l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires	
<p>Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 vise notamment à s'assurer que les personnes en situation de pauvreté et de milieux défavorisés ont accès à l'enseignement supérieur. En effet, la mesure 1.5 de ce plan suggère d'étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et de proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent. Une telle étude devrait permettre de poser un diagnostic rigoureux sur plusieurs enjeux d'accessibilité, notamment ceux associés à l'offre de formation dans les régions du Québec, au fossé numérique pour l'accès à la formation à distance, à la mobilité et au logement étudiants ainsi qu'aux programmes de l'Aide financière aux études.</p>	
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Équité et solidarité sociales • Accès au savoir • Efficacité économique
Indicateur	5.1 Mise en place d'un groupe de travail ministériel qui se penchera sur l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires
Cible	5.1 Groupe de travail mis en place en septembre 2021

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Objectif 5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Action ministérielle 2021-2022	
6 Soutenir le développement de comportements responsables à l'égard de l'usage de substances (alcool et drogues) sur les campus collégiaux et universitaires ainsi que la réduction des méfaits associés	
Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 vise à soutenir les réseaux de l'enseignement collégial public, de l'enseignement collégial privé subventionné et de l'enseignement universitaire dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante. Dans le cadre de ce plan, le Ministère prévoit promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie et l'amélioration du bien-être de la population étudiante (mesure 2.6), notamment en coordonnant une campagne nationale de promotion de la santé mentale sur le thème des saines habitudes de vie. Cette campagne est également soutenue par le Secrétariat à la jeunesse via son Plan d'action jeunesse 2021-2024.	
Principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et qualité de vie • Accès au savoir • Prévention
Indicateur	6.1 Publication du nombre de projets financés
Cible	6.1 Liste des projets financés publiée

Tableau synoptique

Objectifs gouvernementaux	Actions ministérielles	Indicateurs	Cibles
Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique			
1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 Informer, sensibiliser et éduquer le personnel à propos de la gestion responsable des matières résiduelles au sein du Ministère	Taux du personnel rejoint par les activités d'information, sensibilisation et d'éducation (ISE) mises à leur disposition	25 % du personnel rejoint par au moins une activité d'ISE d'ici le 31 mars 2022
1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2 Établir un processus organisationnel assurant une prise en compte tangible des principes de développement durable	Établissement d'une règle de gestion pour la prise en compte des principes de développement durable	Règle de gestion établie
		Taux du personnel formé à la prise en compte des principes de développement durable	15 % du personnel formé
		Taux d'actions ministérielles majeures* ayant fait l'objet d'un accompagnement en développement durable	75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées
1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	3 Suivre les meilleures pratiques en matière de développement durable	Nombre de conférences et de colloques auxquels participe le Ministère	3 participations à des conférences et des colloques
		Établissement d'un processus de veille continue visant les thèmes prioritaires pour le Ministère	Processus de veille continue établi
Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable			
2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	4 Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier	Établissement du processus organisationnel	Processus organisationnel établi

Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques			
4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	5	Analyser l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires	Mise en place d'un groupe de travail ministériel qui se penchera sur l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires
			Groupe de travail mis en place en septembre 2021
Orientation 5 – Améliorer par la prévention la santé de la population			
5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	6	Soutenir le développement de comportements responsables à l'égard de l'usage de substances (alcool et drogues) sur les campus collégiaux et universitaires ainsi que la réduction des méfaits associés	Publication du nombre de projets financés
			Liste des projets financés publiée

* Une action peut prendre la forme d'un plan, d'une planification, d'une stratégie, d'une directive, d'une loi, d'une politique, d'une réglementation ou toute autre forme. Les actions majeures englobent la présentation d'un mémoire au Conseil des ministres et les programmes normés qui passent par le Secrétariat du Conseil du trésor.

EDUCATION.GOUV.QC.CA

Enseignement
supérieur

Québec 